

COMPTE RENDU**SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2018****20h**

Présents : Jean-Pierre RONSEAU, Laurent DEGODET, Hélène COLZY, Jean-Pierre MAZEREEL, Florence PORTELETTE, Martine RHONE, Odile DHUY, Frédérique PREVOST, Pascale LAHAYE, Hubert CROZAT, Claire BENARD, Brigitte DUPONT, Didier DELAVELLE, Nicolas VIGOUR, Patricia GIANNETTA, Pierre-François SOUCHON, Jean-François TROITZKY,

Absents :

Jean-Luc LHERITIER pouvoir à Claire BENARD
Hubert CROZAT pouvoir à Jean-Pierre RONSEAU
Michel TROYON pouvoir à Laurent DEGODET
Odile DHUY pouvoir à Martine RHONE

Madame Hélène COLZY est nommée secrétaire de séance.

II- APPROBATION DES COMPTES-RENDUS DU 9 ET DU 16 OCTOBRE 2018

Les comptes-rendus du 9 et du 16 octobre 2018 sont approuvés par 19 voix pour.

II – DELIBERATIONS

➤ **DEL 112018 62 – Communauté Urbaine du Grand Reims : prise de connaissance du rapport d'activités 2017**

L'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le Président d'un EPCI adresse chaque année au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement. C'est pourquoi, il est proposé de prendre acte de la communication au conseil municipal du rapport d'activité 2017 de la Communauté Urbaine du Grand Reims.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-39 qui dispose que le Président d'un EPCI adresse chaque année au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement,

Vu le rapport présenté par la Communauté urbaine du Grand Reims pour l'année 2017,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré par 19 voix pour,

DECIDE

- de prendre acte de la communication au Conseil municipal du rapport d'activité 2017 de la Communauté Urbaine du Grand Reims ;

➤ **DEL112018 63 – Tarifs 2019 de location de la salle multi activités (ex maison des Sports)**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 19 voix pour, DECIDE :

- d'appliquer pour l'année 2019 les mêmes tarifs de location qu'en 2018 pour la salle multi-activités :

		ETE 2018	ETE 2019	HIVER 2018	HIVER 2019
Associations locales 1 seule fois par an	De 8h à 3h	-	-	-	-
Associations locales, au-delà d'une location annuelle gratuite	De 8h à 3h	Tarif identique à celui des habitants de GUEUX		Tarif identique à celui des habitants de GUEUX	
Habitants de GUEUX De 8h à 3h	Vin d'honneur	156 €	156 €	208 €	208 €
	1 journée	312 €	312 €	416 €	416 €
	Week End	468 €	468 €	624 €	624 €
Autres locataires privés De 8h à 3h	Vin d'honneur	312 €	312 €	416 €	416 €
	1 journée	624 €	624 €	832 €	832 €
	Week End	936 €	936 €	1 248 €	1 248 €
Associations extérieures De 8h à 3h	Vin d'honneur	208 €	208 €	312 €	312 €
	1 journée	416 €	416 €	624 €	624 €
	Week End	624 €	624 €	936 €	936 €

- de soumettre la location de la salle à la signature d'une convention définissant les modalités d'occupation.
- d'autoriser le Maire à signer les conventions établies sur cette base.
- des arrhes à hauteur de 25% seront demandées à la réservation et conservées par la commune en cas de désistement
- une caution de 300 € visant à se prémunir des dégradations constatées sera exigée lors de la signature de la convention d'occupation
- aucun forfait ménage ne sera demandé aux associations communales ou aux habitants de la commune à condition que le nettoyage soit assuré. En cas de défaillance un forfait de 80 € sera appliqué. Un forfait ménage de 80 € sera demandé en sus de la location aux autres locataires privés et associations extérieures.
- les tarifs hiver sont applicables à compter du lundi suivant le passage à l'heure d'hiver et les tarifs été sont applicables à compter du lundi suivant le passage à l'heure d'été.
- de laisser les horaires de mise à disposition de 8h le matin à 3h le lendemain matin.

➤ **DEL112018 64 – Tarifs de mise à disposition du terrain de football année 2019**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 19 voix pour,
DECIDE :

- d'appliquer pour l'année 2019 les tarifs suivants pour la location du terrain de football lors de manifestations à but lucratif :

La journée		La demi-journée (8h à12h ou 14h à18h)		Supplément éclairage des terrains	
2018	2019	2018	2019	2018	2019
72 €	72 €	31 €	31 €	30 €	30 €

- de soumettre la location du terrain à la signature d'une convention définissant les modalités d'occupation.
- d'autoriser le Maire à signer les conventions établies sur cette base
- des arrhes à hauteur de 25% seront demandées à la réservation et conservées par la commune en cas de désistement,
- une caution de 300 € visant à se prémunir des dégradations constatées sera exigée lors de la signature de la convention d'occupation
- aucun forfait ménage ne sera demandé aux associations communales ou aux habitants de la commune à condition que le nettoyage soit assuré. En cas de défaillance un forfait de 80 € sera appliqué. Un forfait ménage de 80 € sera demandé en sus de la location aux autres locataires privés et associations extérieures.
- cette location est réservée exclusivement à la pratique de sports de ballon.

➤ **DEL112018 65 – Tarifs de mise à disposition 2019 des Terres du Circuit**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 19 voix pour,

DECIDE

- d'appliquer pour l'année 2019 les tarifs suivants :

	ANNEE 2018	ANNEE 2019
Forfait d'occupation à la journée	1 000 €	1000 €
Forfait d'occupation inférieure à 4 heures	350 €	350 €

- que les sommes ainsi perçues seront reversées intégralement au budget annexe « Terres du Circuit » au compte 752 – Revenus des immeubles.
- de soumettre la location des Terres du Circuit à la signature d'une convention définissant les modalités d'occupation.
- d'autoriser le Maire à signer les conventions établies sur cette base.

➤ **DEL112018 66 – Tarifs des concessions du cimetière année 2019**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 19 voix pour,

DECIDE

- d'appliquer pour l'acquisition de concessions dans les cimetières, et de caveaux aménagés dans le nouveau cimetière, les tarifs suivants pour 2019 :

	ANNEE 2018	ANNEE 2019
Concession simple trentenaire	174 €	174 €
Concession columbarium trentenaire	743 €	743 €
Caveau 2 places hors concession simple trentenaire	1 287 €	1287 €
Caveau cinéraire hors concession simple trentenaire	320 €	320 €

➤ **DEL112018 67 – Tarifs 2019 droits de place**

Vu l'article L. 2331-3 b 6° et suivants du code général des collectivités territoriales qui prévoit, comme faisant partie des recettes fiscales, le produit des droits de place perçus dans les halles, foires et marchés ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 19 voix pour,

DECIDE

De maintenir, pour les commerçants non sédentaires, ce droit de place à **0,75 € par mètre carré** à compter du 1^{er} janvier 2019.

➤ **DEL112018 68 – Tarifs 2019 location salle des Aînés au 2 bis rue de l'Eglise**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 19 voix pour,

DECIDE :

- **d'appliquer** pour l'année 2019 les tarifs de location suivants pour la salle des Aînés située au 2 bis rue de l'Eglise :

		ETE 2018	HIVER 2018	ETE 2019	HIVER 2019
Associations de Gueux		Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Habitants de Gueux	1/2 journée	45	55	45	55
	1 journée	75	90	75	90
	1 week-end	140	175	140	175
Associations extérieures	1/2 journée	60	75	60	75
	1 journée	110	135	110	135
	1 Week-end	210	260	210	260
Autres locataires	1/2 journée	90	110	90	110
	1 journée	150	185	150	185
	1 week-end	280	350	280	350

- de soumettre la location de la salle à la signature d'une convention définissant les modalités d'occupation.
- d'autoriser le Maire à signer les conventions établies sur cette base,
- des arrhes à hauteur de 25% seront demandées à la réservation et conservées par la Commune en cas de désistement,
- une caution de 300 € visant à se prémunir des dégradations constatées sera exigée lors de la signature de la convention d'occupation,
- aucun forfait ménage ne sera demandé aux associations communales ou aux habitants de la commune à condition que le nettoyage soit assuré. En cas de défaillance un forfait de 80 € sera appliqué. Un forfait ménage de 80 € sera demandé en sus de la location aux autres locataires privés et associations extérieures.

➤ **DEL112018 69 – Budget Lotissement Vert : DM 2 pour travaux supplémentaires**

Monsieur le Maire précise que des travaux complémentaires de plantation et d'installation de mobilier urbain ont été commandés dans le Lotissement Vert.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 19 voix pour :

DECIDE :

- **d'opérer** les modifications suivantes sur le budget de l'année en cours :

Sens	Section	Chap.	Art.	Objet	Montant
D	F	011	605	Achat équipements et travaux	+ 10 000 €
D	F	65	6522	Reversement sur le budget annexe	-10 000 €

➤ **DEL112018 70 – Pôle périscolaire : cession d'un immeuble bâti au titre d'une offre de concours**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération prise lors de la séance du 16 octobre dernier et précise qu'une décision communautaire a été validée lors du conseil du 18 octobre 2018 en autorisant la cession à titre gratuit de l'immeuble bâti situé au 12-14 rue du Moutier.

Vu la délibération n°102018-61 en date du 16 octobre 2018,

Vu le projet de relocalisation de l'Ecole de musique Intermezzo et de l'accueil du pôle périscolaire porté par la commune,

Considérant que pour permettre la réalisation du projet susvisé, la Communauté Urbaine qui est propriétaire d'un immeuble situé au 12-14 rue du Moutier entend y contribuer dans le cadre d'une offre de concours en le cédant à la commune de Gueux à titre gratuit,

Considérant qu'en contrepartie la Communauté Urbaine pourra y loger l'Association Musicale Intermezzo à qui elle doit apporter soutien au titre de sa compétence culturelle et d'animation,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré par 19 voix pour,

DECIDE :

- **d'accepter** l'offre de concours pour la cession à titre gratuit par la Communauté Urbaine au profit de la commune de Gueux d'un bien bâti occupé, cadastré ZN111, d'une superficie d'environ 1160 m² situé au 12-14 rue du Moutier,
- **d'autoriser** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente cession
- **de charger** l'Office Notarial de Gueux de représenter la commune dans ce présent dossier ;

III. QUESTIONS DIVERSES

- **Complexe sportif**

La levée des réserves est effectuée à 80 %. Des pénalités de 150 € par jour de retard seront imputées aux entreprises qui ne les réaliseront pas avant le 30 novembre 2018.

- **Travaux de voirie**

Rue d'Igny : pour la fin novembre toutes les lignes aériennes seront démontées et les habitations raccordées en souterrain.

L'éclairage public devrait être posé avant les fêtes de Noël.

Rue Devant Luc et ruelle d'Ormes : les travaux démarreront vers le 19 novembre. L'enrobé sera fait en une seule fois avant la fin de l'année.

- **Travaux nouveau cimetière :**

Les allées ont été réaménagées de façon à permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite, éradiquer les lapins, et limiter la pousse des adventices. De nouvelles plantations seront réalisées dans le courant de l'hiver.

Des containers seront installés avec un tri sélectif et le portail sera démonté pour être rénové.

- **Travaux bâtiments rue de l'Eglise :**

La réunion de démarrage de chantier a eu lieu le 7 novembre avec les entreprises. Les travaux de démolition débuteront le 10 décembre. Les associations seront relogées dans d'autres structures, notamment un bungalow qui sera loué et mis à côté de la salle multi-activités.

Résultat du comptage des voitures rue des Sablons et avenue de Reims réalisé entre le 15 et le 21 septembre 2018

On constate une augmentation du trafic de 30 % par rapport au précédent comptage réalisé en mai 2013 (3697 véhicules/jour dont 156 poids lourds avenue de Reims ; 3163 véhicules / jour dont 113 poids lourds rue des Sablons), accroissement certainement dû à un transfert de trafic de la RN31 saturée vers les routes communales

Sur ces deux artères, la vitesse reste supérieure à celle autorisée : proche de 50km/h au lieu de 30km/h.

- **Grand Reims** : conférence de Territoire du 5 novembre 2018 avec présentation des perspectives financières et du Programme Local de l'Habitat (PLH).
- **Les Gauseries** : Madame COLZY indique que la parution est prévue début janvier 2019.
- **Repas des aînés** : il y aura lieu le 2 décembre 2018. Monsieur DEGODET précise que l'âge minimum pour y être convié est 68 ans.
- **Conseil d'écoles** : Madame RHONE informe l'assemblée qu'une nouvelle directrice a été nommée en maternelle, Madame MAES.
Elle indique qu'il n'y a pas de problème d'effectif, avec 164 enfants en élémentaire et 81 en maternelle.
- **Demande d'un riverain** : Monsieur GODET voit sa demande refusée concernant l'installation d'un miroir sur le domaine public.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30

Séance du 13 novembre 2018

N° délibération	Thème	Objet de la délibération
62/2018	INTERCOMMUNALITE	Rapport activités 2017
63/2018	FINANCES	Tarifs 2019 salle multi -activités
64/2018	FINANCES	Tarifs 2019 terrains football
65/2018	FINANCES	Tarifs 2019 terres du circuit
66/2018	FINANCES	Tarifs 2019 concessions cimetière
67/2018	FINANCES	Tarifs 2019 droits de place
68/2018	FINANCES	Tarifs 2019 location salle des aînés
69/2018	FINANCES	Budget lotissement vert : DM 2
70/2018	INTERCOMMUNALITE	Pole périscolaire : cession d'un immeuble